



TROPHÉES DE L'ACCESSIBILITÉ 2012

Les Trophées de l'Accessibilité sont co-organisés par le Conseil national handicap et l'association Accès pour tous, avec le soutien de nombreuses associations et partenaires. Ils sont placés sous le haut parrainage du Premier Ministre, monsieur François FILLON.

Les Trophées de l'Accessibilité récompensent des démarches et des initiatives qui doivent s'inscrire nécessairement dans la durée. Pour être éligibles, elles doivent être portées par une dynamique globale et commune à tous les acteurs, tout en traduisant des changements de regard et de comportement. L'objectif est de faire découvrir des attitudes, des bonnes pratiques et des réalisations exemplaires au niveau national et provenant de multiples acteurs. **C'est l'ensemble de la chaîne des compétences de l'accessibilité qui est ainsi mis en valeur.**

L'accessibilité pour tous permet de préparer la cité de demain prenant en compte l'être humain avec toutes ses différences et la même égalité des chances pour tous : personnes en situation de handicap (tous les types de handicap), les personnes âgées,...

La Chaîne des compétences de l'accessibilité :

« La chaîne des compétences » peut prendre des formes très diverses ; chacun des maillons a vocation à concourir à la solidité de la chaîne et à pouvoir exprimer son engagement et sa participation. Mettre en lumière et en perspective les bonnes pratiques, sans se substituer à quiconque, est en effet l'objectif.

Les dossiers de candidatures seront étudiés par Le Comité scientifique des trophées de l'accessibilité présidé par madame Catherine BACHELIER.

5 dossiers de candidatures seront nominés par catégorie de prix. Les dossiers nominés feront l'objet d'une communication aux médias et seront proposés aux jurys. Les jurys désigneront les lauréats des trophées de l'accessibilité lors d'une soirée exceptionnelle le lundi 6 février 2012 à Paris au Théâtre de la Porte Saint Martin.

CANDIDATURE : - LES TROPHEES :

Souhaite concourir pour le trophée suivant,
(cochez la case correspondante, une seule catégorie par dossier).

Trophée Conseil d'enfants et de jeunes



Sensibiliser les jeunes conseillers de tout le territoire français aux questions liées au handicap et à l'accessibilité et encourager les actions menées dans ce domaine. **Votre conseil a réalisé une action sur ce thème ?** Alors téléchargez le dossier de candidature et renvoyez-le à l'Anacej avant **le 23 novembre 2011**.

Dossier de Candidature à télécharger sur le site Web de l'ANACEJ :
<http://anacej.asso.fr/2011/10/03/candidatez-aux-trophees-de-laccessibilite>

Trophée Produit accessible à tous

Confort d'usage et accessibilité universelle. Vous faites preuve d'innovation en proposant avec le concours des compétences interne et externe à l'entreprise, un produit innovant accessible à tous.

Industrie, distribution, R&D, développement, innovation, bureau d'études, prototype,...

Trophée accessibilité des Etablissement Recevant du Public (ERP)

Le confort d'usage, la chaîne de déplacement, l'accessibilité universelle est une priorité pour votre établissement. Les compétences de plusieurs acteurs ont permis une réalisation exemplaire en allant au-delà des obligations de la loi du 11 février 2005.

Musée, salle de spectacle, bâtiment public ou privé, école, université, hôpital, commerce, hôtel,...

Trophée accessibilité, intégration, mixité et citoyenneté

Votre initiative, votre action, votre projet permet une parfaite intégration de tous dans la vie citoyenne et quotidienne.

Tourisme, sport, loisirs, culture, vie quotidienne,...

Association, club, office de tourisme, fédération,...

Trophée accessibilité & emploi

L'emploi des personnes en situation de handicap, un enjeu pour l'entreprise public et privé. La chaîne des compétences dans l'entreprise est un atout.

Accessibilité, adaptation du poste de travail, sensibilisation, formation,...

Trophée Collectivités territoriales

Rendre votre commune accessible à tous, un objectif, un devoir, mais aussi une action citoyenne engageant la société. Votre action est exemplaire et mobilise différents acteurs impliqués dans la réussite de vos objectifs. Faites le savoir.

Trophée des collectivités (supérieure à 5000 habitants)

Trophée des petites communes (moins de 5000 habitants)

Trophée communication et sensibilisation

Vous avez un projet, réalisé une action de sensibilisation forte, une action de communication (campagne publicitaire, film, événement,...) impliquant des compétences multiples. Votre action permet de changer le regard.

Association, entreprise, agence de communication, réalisateur, office de tourisme, spectacle, ...

TROPHÉES DE L'ACCESSIBILITÉ 2012



**Dossier à retourner par email
avant le 20 Décembre 2011 à :
trophees.accessibilite@gmail.com**

Le dépôt d'un dossier de candidature vaut acceptation du règlement téléchargeable sur le site www.accespourtous.org . Date limite de dépôt des dossiers : 20 Décembre 2011

ACTE DE CANDIDATURE A – VOS COORDONNÉES :

Nom de l'organisme, de l'association, de la collectivité, de l'entreprise...
qui dépose le dossier :

.....

Activité :

Taille / Effectif :

Nom et prénom du dirigeant , élu, président :

.....

Nom et fonction du responsable de la candidature :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél : Portable :

Fax : Mail :

J'ai déposé un dossier aux Trophées de l'accessibilité 2011 :

Oui Non

**Je dépose ma candidature pour le Trophée de l'accessibilité 2012 et souhaite
concourir dans la catégorie suivante (1 seule catégorie par dossier).**

Précisez la catégorie :

Pour les communes : précisez la taille (en nombre d'habitants) :

La Chaîne des compétences de l'accessibilité.

A - Titre ou nom (du projet , de l'action, du produit, de la commune,...).

1 - Résumez votre démarche à travers le projet ou l'action entreprise et les bénéfices en termes d'accessibilité pour tous.

2 - En quoi cette démarche contribue-t-elle à améliorer un changement de regard, d'attitudes ou de comportements.

3 - Votre démarche résulte-t-elle d'une décision stratégique ou est-elle le fruit d'observations ?

4 - En quoi et pourquoi votre démarche s'inscrit-elle, (selon la catégorie) :

- dans la durabilité et la haute qualité d'usage pour tous,
- pour une meilleure intégration, mixité et citoyenneté,
- pour une meilleure adaptation du poste de travail,
- pour une meilleure sensibilisation.

5 - Comment votre projet peut-il s'inscrire dans « la chaîne des compétences de l'accessibilité » ? (Implication de différents acteurs,...).



6 - Quelles répercussions et suites voyez-vous à votre démarche ?
A quels niveaux ?

7 - Conclusion :
Synthétisez à l'intention du jury, la réflexion et /ou la démarche menée en
un maximum de 1500 signes.

8 - Résumé (pour publication, si vous êtes nommé) :
Présentez votre action, la démarche.

En retournant ce questionnaire dûment rempli, vous acceptez le règlement des Trophées de l'accessibilité 2012*. Vous vous engagez en cas de nomination à nous fournir une vidéo (45 secondes maximum) et à être présent à la cérémonie des trophées, le 6 février 2012 à Paris.

Date :

Nom et qualité :